



académie
Lille



VADEMECUM

Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles

Académie de Lille

Rentrée 2021

Calendrier des opérations	
<u>Nord</u>	Page 3
<u>Pas-de-Calais</u>	Page 4
<u>Contingent des promotions</u>	Page 5
<u>Qui est concerné ?</u>	Page 6
<u>L'échelon</u>	Page 7
<u>La position de l'enseignant</u>	Page 8 et 9
<u>A noter</u>	Page 10
Comment se déroule la Campagne ?	
<u>Candidature</u>	Page 11
Elaboration du tableau d'avancement :	
- <u>Ancienneté de l'agent</u>	Page 12
- <u>Appréciation de la valeur professionnelle</u>	Page 13
- <u>Egalité de barème = critères suivants</u>	Page 14
- <u>Retrait de promotion</u>	Page 15
<u>Classement et nomination</u>	Page 16
<u>CONTACTS</u>	Page 17

Calendrier des opérations

Pour le département du Nord

- Le 01/04/2021 : envoi des mails aux promouvables
- Du 02/04/2021 au 09/04/2021 : constitution du dossier enseignant
- Du 12/04/2021 au 21/04/2021 : saisie des avis IEN de circonscription
- A partir du 22/04/2021 : appréciation IA-DASEN
- Du 07/06/2021 au 02/07/2021 : étude du tableau d'avancement par le Bureau de la Gestion Collective - DSDEN du Nord
- Début septembre 2021 : publication des promus au tableau d'avancement à la Hors classe 2021

Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible d'éventuelles modifications.

Calendrier des opérations

Pour le département du Pas-de-Calais

- Le 01/04/2021 : envoi des mails aux promouvables
- Du 02/04/2021 au 09/04/2021 : constitution du dossier enseignant
- Du 12/04/2021 au 21/04/2021 : saisie des avis IEN de circonscription
- Du 22/04/2021 au 30/04/2021 : appréciation IA-DASEN
- Du 17/05/2021 au 21/05/2021 : étude du tableau d'avancement par le Bureau de la Gestion Collective - DSDEN du Nord
- Début septembre 2021 : publication des promus au tableau d'avancement à la Hors classe 2021

Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible d'éventuelles modifications.

Contingent des promotions

Le contingent 2021 n'est pas encore connu. Pour information, le contingent de 2020 est détaillé ci-dessous.

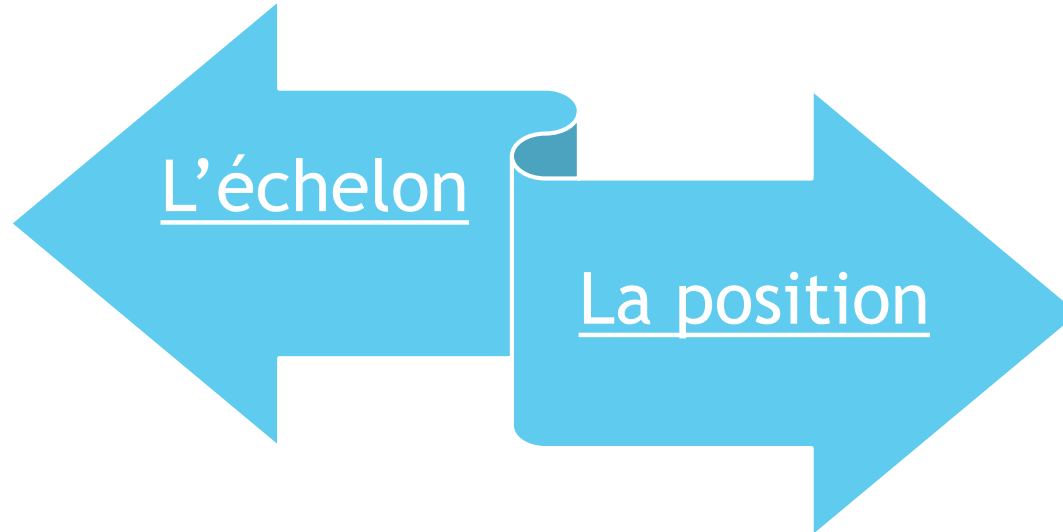
Académie de
Lille : 1210
promotions

Département du
Nord : 745
promotions

Département du
Pas-de-Calais :
465 promotions

Qui est concerné ?

Deux conditions cumulables sont nécessaire pour être promouvables :



Qui est concerné ?

L'échelon de l'enseignant

Tous les personnels enseignants du premier degré, avec **au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon** en date du 31 août 2021.

Qui est concerné ?

La position de l'enseignant

- Sont concernés, les agents qui, au 31 août 2021, sont :
 - **en position d'activité**, y compris congé de longue maladie (CLM), longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ;
 - **en position de détachement** ;
 - ou **mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration** ;

Qui est concerné ?

- **Les agents en congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant** (article 54 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée) depuis le 08/08/2019.

NB : Avant la date du 08/08/2019, l'avancement de ces agents ne sera pris en compte que sous réserve de justificatif d'activité et dans la limite de 5 ans dans la carrière.

- **Les agents dans certaines positions de disponibilité** (pour études ou recherches ; sur demande pour convenances personnelles ; pour donner des soins à un proche nécessitant la présence d'une tiers-personne ou disponibilité pour suivre le conjoint) qui ont exercé une activité professionnelle sous réserve de justificatif et dans la limite de 5 ans dans la carrière.

* La liste des pièces justificatives fixée par l'arrêté du 14 juin 2019 est à transmettre au bureau de la gestion collective (DPEP - DSDEN du Nord et DSDEN du Pas-de-Calais selon le lieu de l'affectation de l'enseignant.)

Qui est concerné ?

➤ A noter

Conditions particulières pour le personnel consacrant 70% ou plus de leur temps de travail à une activité syndicale depuis au moins 6 mois.

Ces personnes sont inscrites de plein droit au tableau d'avancement lorsqu'elles réunissent les conditions d'éligibilité et justifie d'une ancienneté dans leur grade (classe normale) =/> à l'ancienneté moyenne des agents promus au titre du précédent tableau d'avancement.

Comment se déroule la campagne ?

Candidature

- Tous les agents promouvables sont avertis par un message sur I.prof. Ils n'ont pas à émettre de candidature.
- La situation des agents promouvables est automatiquement étudiée par l'administration.

Les agents promouvables à la Hors Classe et partant à la retraite à la rentrée 2021 recevront un mail pour les informer de la possibilité d'annuler leur retraite en vue d'une possible promotion.

Comment se déroule la campagne ?

Elaboration du tableau d'avancement

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national fondé sur deux critères :

- **L'ancienneté de l'agent** (calculée sur la base de l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon au 31/08 ainsi que l'ancienneté dans la plage d'appel)

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Exemple : *Je suis dans l'échelon 10 depuis 1 an, cela fait donc 3 ans que je suis dans la plage d'appel et je bénéficie de ce fait de 30 points pour le critère de l'ancienneté.*

Comment se déroule la campagne ?

- L'appréciation de la valeur professionnelle

Elle correspond à l'appréciation finale issue du 3^{ème} rdv de carrière qui est pérenne jusqu'à l'inscription de l'agent au tableau d'avancement à la hors classe.

Pour un agent n'ayant pas eu de rdv de carrière, l'IA-DASEN sur proposition de son IEN appréciera la valeur professionnelle de l'agent en se basant sur l'expérience et l'investissement de ce dernier tout au long de sa carrière.

L'appréciation se décline en 4 degrés :

- **Excellent** (120 points)
- **Très satisfaisant** (100 points)
- **Satisfaisant** (80 points)
- **A consolider** (60 points)



L'appréciation est conservée jusqu'à ce que l'agent obtienne sa promotion.

Comment se déroule la campagne ?

Les points de l'ancienneté et de l'appréciation de la valeur professionnelle s'additionnent pour établir le barème de l'agent.

En cas d'égalité de barème, l'administration se fonde sur les critères suivants :

l'ancienneté dans le corps des professeurs des écoles

l'ancienneté dans le grade de la classe normale

par ordre décroissant d'échelon

par ancienneté d'échelon

Comment se déroule la campagne ?

Possibilité d'un retrait de promotion

- A titre exceptionnel, une opposition à promotion à la hors classe peut être formulée par l'IA-DASEN à l'encontre de tout agent promouvable après consultation de l'IEN.
- Elle ne vaut que pour la campagne en cours.
- L'opposition à promotion est motivée et communiquée à l'agent. En cas de renouvellement d'opposition, la motivation est actualisée.

Comment se déroule la campagne ?

Classement et nomination

Le classement est publié à la rentrée 2021 sur les sites des DSDEN Nord et Pas-de-Calais.

Les agents promus sont nommés au grade de la hors classe au 01/09/2021.



Pour bénéficier d'une liquidation de la retraite prenant en compte la promotion, il est nécessaire d'avoir exercé au moins 6 mois en qualité de professeur des écoles dans le grade de la hors classe.

Les professeurs des écoles ayant commencé une année scolaire sont tenus de continuer à exercer jusqu'à la fin de cette année scolaire.

CONTACTS

Pour les enseignants du Nord :

dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr

Cheffe de bureau :	Mme Eloïse MUSCAT	
Adjointe à la cheffe de bureau :	Mme Nancy CLAUS	03.20.62.32.65
Gestionnaire :		03.20.62.30.31

Pour les enseignants du Pas-de-Calais :

ce.i62dp-a3@ac-lille.fr

Chef de bureau :	Monsieur Benjamin GUYOT	03.21.23.82.36
Adjoint au chef de bureau :	Monsieur Julien BAUZON	03.21.23.82.39